

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT REFUSE DE FAIRE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (MIRABEL)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Travaux publics. En vue des indications des problèmes de patronage et des pratiques «questionnables» concernant la Société immobilière du Canada (Mirabel), pourquoi le ministre refuse-t-il de lancer une enquête publique dans les affaires de la Société immobilière du Canada (Mirabel)? Est-ce que le ministre croit vraiment qu'il n'y a rien sur quoi une enquête peut être faite ou est-ce que ce sont des amis influents du gouvernement qui l'ont persuadé de ne pas lancer une enquête publique?

[Traduction]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, après avoir examiné les rapports du vérificateur général, ainsi que les résultats de la vérification spéciale de notre ministère, on n'a constaté aucun détournement de fonds ou pratique fâcheuse mettant en cause l'honnêteté de n'importe lequel des fonctionnaires concernés. Selon moi, nous avons fort bien réagi en nous assurant que dorénavant, de nouvelles pratiques de gestion seront imposées et acceptées, ce qui est bien le cas. C'est là la voie à suivre en l'occurrence.

[Français]

LA RAISON DU REFUS DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est une réponse inacceptable du ministre des Travaux publics. Il y a eu des contrats sans soumission. Il y a eu une commission de direction qui a agi de façon illégale. On a eu toutes sortes de dépenses sans avoir l'autorité nécessaire. Pourquoi le ministre refuse-t-il de mener une enquête publique dans les affaires de la Société immobilière du Canada (Mirabel).

[Traduction]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je rejette catégoriquement l'affirmation selon laquelle certaines choses ont été faites sans approbation préalable. Il est vrai que les intéressés ont accordé certains contrats sans lancer d'appels d'offres, car ils avaient mal compris leur pouvoir. Cependant, ils ont, par la suite, présenté une soumission au Conseil du Trésor, qui a donné son accord. C'est pourquoi je prétends qu'il n'y a rien de répréhensible en l'occurrence.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDE—LA PROTECTION DES CITOYENS CANADIENS

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au secrétaire

Questions orales

d'État aux Affaires extérieures, porte sur le respect des droits de la personne en Inde.

Au Canada, on ne cesse de déplorer la façon désinvolte dont le gouvernement de l'Inde a tendance à traiter les cas de violation des droits de la personne et des droits civils.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous garantir que les Canadiens qui voyagent au Pendjab vont pouvoir compter sur la protection de haut-commissaire à New Delhi, et que des fonctionnaires de New Delhi se rendront dans la région en question, afin de s'assurer que les Canadiens qui s'y trouvent sont bien protégés en vertu de la loi?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux certes garantir aux députés et aux Canadiens voyageant en Inde, au Pendjab ou ailleurs, qu'ils pourront compter sur l'aide de nos services consulaires et des autres services de notre haut-commissaire.

On a discuté précédemment à la Chambre de certains cas, dont je me suis également entretenu avec le haut-commissaire du Canada en Inde. Nous ne cessons de nous préoccuper de certaines questions et nous entendons continuer à suivre la situation de très près.

* * *

LES PÊCHES

LES MOULES TOXIQUES—LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DU MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et porte sur une interview donnée le 7 décembre et radiodiffusée à l'émission *Radio Noon* du réseau anglais de Radio-Canada.

Apparemment, le ministre aurait déclaré: «Moi-même et le ministre de la Santé, M. Epp, avons été mis au courant des symptômes et des cas d'empoisonnement il y a environ une semaine et nous avons immédiatement pris des mesures pour envoyer un avis aux producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard...»

Nous savons que les mesures immédiates dont parlait le ministre était l'ordre donné le 29 novembre aux expéditeurs de l'Île-du-Prince-Édouard de cesser leurs expéditions de moules.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social lui-même l'a confirmé en disant que, le 29 novembre, par mesure de précaution, on avait demandé aux expéditeurs de moules de l'Île-du-Prince-Édouard d'arrêter leurs expéditions en attendant les résultats de l'enquête.

Cela s'est clairement passé le 29 novembre et la déclaration mentionne clairement la date du 29 novembre. Le ministre peut-il nous dire exactement à quelle date il a su que les moules étaient toxiques?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, d'abord, le député n'a pas été très précis en reprenant l'expression «il y a à peu près une semaine.»